

ART. 1 - ORGANISATION

La Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur organise ces Championnats Régionaux des Clubs.

Le Championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines F.F.B.S.Q. Il se déroule en équipe de trois. La composition des différentes divisions sera définie à l'issue des inscriptions, en fonction des classements de la saison 2018-2019 (dernière saison ayant aboutie sur un classement) et du nombre d'équipes inscrites.

Les horaires des journées (samedi et dimanche) ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des centres. Le Championnat Régional des Clubs Dames se déroule sur 3 journées :

- 1^{ère} journée : 13 et/ou 14 novembre 2021
- 2^{ème} journée : 26 et/ou 27 février 2022
- 3^{ème} journée : 11 et/ou 12 juin 2022

La Ligue régionale détermine les lieux et les horaires des compétitions.

ART. 2 – LES EQUIPES

A-Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le nombre de places disponibles, la commission sportive décidera en fonction du nombre de licenciés dans chaque club l'engagement d'une ou plusieurs équipes supplémentaires.

B- Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipe d'un même club dans une même division.

C-Chaque équipe **ne peut utiliser plus de six joueuses** sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans ces 6 joueuses, les licenciées d'une "Ecole de Bowling" de la région administrative rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

D Dans chaque équipe, une seule joueuse de nationalité étrangère est autorisée sur les pistes dans les divisions nationales et deux dans les divisions régionales

E-Les remplacements sont libres. **Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.**

Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors de la journée suivante dans une autre équipe du club de division supérieure.

Sur une même journée un joueur ayant évolué dans une équipe le **samedi** ne pourra jouer le **dimanche** dans une autre équipe de division supérieure du même club.

ART. 3 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

A- Ce championnat se déroule en système "Round Robin" par points sur 3 journées :

- ✓ Par match gagné: 5 points
- ✓ Par match nul: 3 points
- ✓ Par match Perdu : 1 point
- ✓ Par match forfait: 0 point (absence totale d'une équipe : aucune joueuse présente)

- B** - Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ **par** match gagné avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles : 1 point pour les vainqueures
 - ✓ Par match perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles : 1 point pour les vaincues
- C**- Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes, totalisant le même nombre de points, sont départagées :
- ✓ par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles abattues sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles abattues sur la saison.

ART. 4 – ACCESSIONS ET RELEGATIONS

- A** Toute équipe, ayant déclaré forfait pour une journée entière, est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat. Pour une équipe de R2 ayant déclaré forfait pour une journée entière, elle ne sera pas autorisée à se réinscrire la saison suivante, sauf place vacante.
- B** Les accessions et relégations des clubs se font de la manière suivante :

❖ Pour la R1 « 6 » équipes

1 ^{er} CAS, aucune équipe de N3A ne descend	La 1 ^{ère} équipe de R1 monte en N3A , Aucune équipe ne descend en R2. La poule R1 restera ainsi à 6 équipes
2 ^{ème} CAS, 1 équipe de la N3A descend	La 1 ^{ère} équipe de R1 monte en N3A. et l'équipe classée dernière descend en R2. La poule R1 restera ainsi à 6 équipes
3 ^{ème} CAS, 2 équipes de la N3A descendent en R1	La 1 ^{ère} équipe de R1 monte en N3A . et l'équipe classée dernière descend en R2. La poule R1 passera à ainsi à 7 équipes
4 ^{ème} CAS, 3 équipes de la N3A descendent en R1	La 1 ^{ère} équipe de la R1 monte en N3A, et l'équipe classée dernière descend en R2. La poule R1 passera ainsi à 8 équipes
5^{ème} CAS, 4 équipes de la N3A descendent en R1	La 1^{ère} équipe de la R1 monte en N3A, les 2 dernières équipes descendent en R2. La poule R1 passera ainsi à 8 équipes.

❖ Pour la R2 à «5 à 6 » équipes

1 ^{er} CAS, aucune équipe de N3A ne descend	La 1 ^{ère} équipe de la R2 monte en R1.
2 ^{ème} CAS, 1 équipe de N3A descend	La 1 ^{ère} équipe de la R2 monte en R1
3 ^{ème} CAS, 2 équipes de N3A descendent en R1	La 1 ^{ère} équipe de la R2 monte en R1
4 ^{ème} CAS, 3 équipes de N3A descendent en R1	La 1 ^{ère} équipe de la R2 monte en R1
5^{ème} CAS, 3 équipes de N3A descendent en R1	La 1^{ère} équipe de la R2 monte en R1
Dans les cas 1-2-3-4 la poule R2 restera à 5 équipes. Dans le cas 5 elle passera à 6 équipes	

- C. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.
- D. Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.
- E. Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

La poule R2 comportant un « mort », on attribuera un « Blind » (score forfaitaire) de 390 quilles à cette équipe « mort » soit 130 par « joueuse ».

Pour gagner le match, l'équipe adverse devra établir un score minimum de 391 quilles.

ART. 5 – **INSCRIPTIONS**

- A** Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue par l'intermédiaire des présidents de clubs à l'aide **d'un bulletin d'inscription en ligne**.
- B** Déléguée régionale de la compétition, Cathy RAJAUD : lr21.rajaud@outlook.fr
- C** **Date limite des inscription 25 OCTOBRE à 20h00**
- ✓ A l'issue de cette date limite, formation des poules dans chaque division et envoi des factures aux clubs.
 - ✓ La réception des chèques **le 6 Novembre au plus tard** confirmera l'inscription de vos équipes.
 - ✓ Le **28 octobre** un lien vous sera envoyé pour saisir la composition de vos équipes.
 - ✓ Le **8 Novembre** Clôture Générale, préparation de la compétition, fichiers, arbitrage...

❖ **FORMATION DES POULES ET COÛT DU CHAMPIONNAT**

A l'issue de l'inscription nous connaissons la constitution exacte des poules. Les accessions et relégations pourront en être modifiées..

La colonne « validation » du tableau d'inscription sur le site vous confirmera la réception de vos chèques

A l'issue de la constitution des poules, les chèques seront envoyés au trésorier sur présentation de facture que les clubs recevront (**42 €** engagement par équipe + **3,40 €** par partie)

- ✓ Pour les équipes R1 (poules de 6)
 - 93,00 €** (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
 - 51,00 €** (parties de la 2^{ème} journée)
 - 51,00 €** (parties de la 3^{ème} journée)

- ✓ Pour les équipes R2 (poules de 5 ou 6)
 - 93,00 €** (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
 - 51,00 €** (parties de la 2^{ème} journée)
 - 51,00 €** (parties de la 3^{ème} journée)

D Afin d'éviter d'avoir des équipes absentes lors d'une des 3 journées du championnat, il est demandé à chaque équipe, lors de son inscription, **un chèque de caution de 120 € par CLUB**, encaissé uniquement en cas de forfait d'une équipe L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations de la Ligue, des raisons de celui-ci.

ART. 6 – RESULTATS SPORTIVES

- ✓ Les feuilles de matches signées, sans ratures ni surcharges doivent être impérativement remises à l'arbitre à l'issue de la compétition, un double restant au club pour contrôle si contestation.
- ✓ L'arbitre aura en charge l'envoi des feuilles de matches à : lr21.rajaud@outlook.fr ou s'il ne possède pas de scanner, il devra les remettre par voie postale ou en main propre à la déléguée de la compétition Cathy RAJAUD

ART. 7 – RECLAMATION

- A -** Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagné d'un chèque de 38 Euros
- B -** Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission Réclamation composée de 3 membres du CNB .
- C -** La structure d'appel est le CNB, statuant hors présence des membres de la Commission

ART. 8– Composition des divisions régionales Dames

REGIONALE -1	REGIONALE-2
AVBP BANDOL	BC LES DAHUS
S&SAPRE AVIGNON	ADEB DRAGUIGNAN
BC AIX EN PROVENCE-1	NICE CÔTE D'AZUR BC
UST ST TROPEZ	BP TOULON
PERTUIS CB ST BARTH	R.C.T BOWLING-2
R.C.T BOWLING-1	

ART. 9 – Tous les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués.

La Ligue se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport ...). Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps

10 novembre 2021,

Cathy RAJAUD
Vice Présidente Ligue PACA
Déléguée Championnat des Clubs PACA 2022

